

# Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

A l'attention du Conseil communal de  
Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 9 avril 2015

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 55/2015**

La Commission s'est réunie le jeudi 26 mars 2015 en présence de Madame Michèle Gay Valloton et Monsieur Pierre Haemmerli, Municipaux, et de la Commission des finances.

Les deux Municipaux ont présenté le projet du nouveau centre sportif de Malley. Ils ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

Ce projet, d'ampleur régionale et cantonale, est ambitieux. Il comble le manque d'infrastructures sportives dans notre région et permet de répondre aux exigences demandées en cas d'attribution des jeux olympiques d'hiver de la jeunesse en 2020.

Les jeunes de notre commune pourront ainsi également bénéficier d'infrastructures modernes et Cheseaux donne par sa participation un signe clair en faveur du sport, des jeunes en général et des sportifs d'élite en particulier.

Actuellement, la commune participe à hauteur de CHF 20'000.00 dans son budget annuel et paie sa participation au Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) pour des installations qui sont obsolètes et qui doivent de toute façon être rénovées. Cette somme restera due jusqu'en 2019. Dès cette échéance, date de la mise en service de la nouvelle patinoire, la contribution passera à CHF 40'000.00 jusqu'en 2022. A partir de 2022, ce montant sera augmenté à environ CHF 62'000.00 en raison de la mise en service de la nouvelle piscine.

La commission a bénéficié également d'une présentation complète du projet à Beaulieu le 12 février 2015 et des explications du montage financier qui voit les communes de Lausanne, Prilly et Renens assumer la majorité de l'investissement et des risques inhérents à un tel projet.

La clé de répartition en quatre critères nous semble juste et équitable.

## Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

La commune s'engagerait pour une période de 15 ans en signant la convention qui est renouvelable de 5 ans en 5 ans. Elle pourrait, en cas de problèmes, annuler sa participation sur préavis de 2 ans.

### Conclusion :

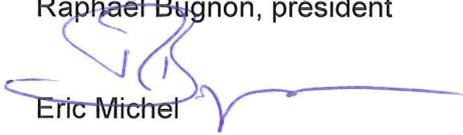
La commission, à l'unanimité vous propose :

Vu le préavis 55/15 d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley et de donner décharge à la commission de son mandat.

La commission :

Raphaël Bugnon, président

Edmond Fleury

  
Eric Michel

Anne Pécoud

Annick Péguiron, rapportrice